

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 677 049 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.07.2006 Bulletin 2006/27

(51) Int Cl.:
F21V 21/14^(2006.01) A41F 9/00^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292754.8**

(22) Date de dépôt: **15.12.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **19.08.2005 FR 0508648
29.12.2004 FR 0414058**

(71) Demandeur: **TSL Sport Equipment
74290 Alex (FR)**

(72) Inventeurs:
• **Gallay, Philippe
74220 La Clusaz (FR)**
• **Mallinjou, Julie
74800 Saint Pierre en Faucigny (FR)**

(74) Mandataire: **Gasquet, Denis
CABINET GASQUET,
Les Pléiades,
Park Nord Annecy
74370 Metz-Tessy (FR)**

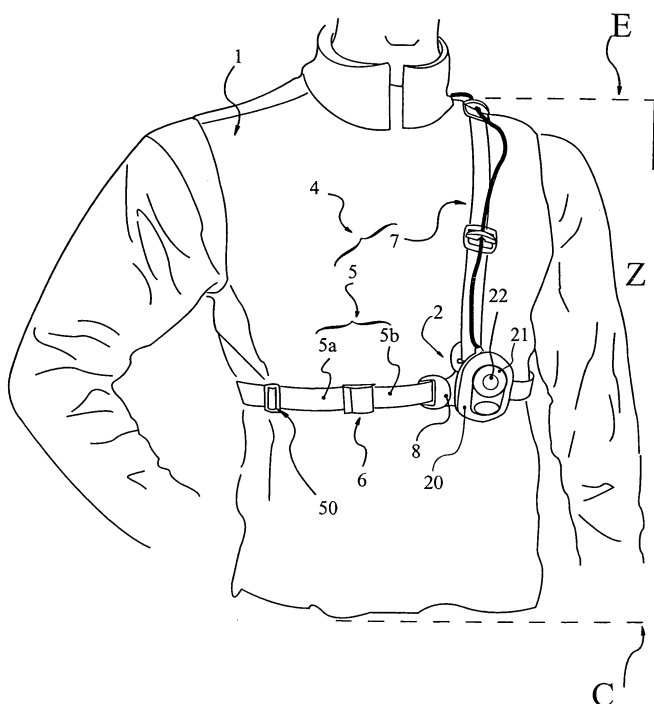
(54) **Lampe individuelle d'éclairage destinée à être portée par un utilisateur**

(57)

1. Lampe d'éclairage (1) comprend un ensemble d'éclairage (2) constitué par un boîtier (20) comprenant au moins une ampoule (21) d'éclairage et avantageusement un réflecteur (22), caractérisé en ce

que la lampe (1) comprend des moyens de retenu et de positionnement (4) destinés à positionner et retenir l'ensemble d'éclairage (2) avec son boîtier (20) sur le corps de l'individu dans une zone (Z) située entre sa ceinture (C) et ses épaules (E).

FIG 1



EP 1 677 049 A2

Description

[0001] La présente invention concerne une lampe individuelle, destinée à être portée par un utilisateur.

[0002] On connaît déjà des lampes individuelles qui sont soit de type lampes de poche portées par la main de l'utilisateur, soit de type lampes frontales portées par la tête de l'utilisateur en étant positionnée directement ou indirectement sur le front pour éclairer le devant de l'utilisateur.

[0003] Les lampes dites frontales ont un certain nombre d'avantage notamment celui pour l'utilisateur d'avoir les mains libres et de pouvoir ainsi utiliser librement ses mains.

[0004] Ce type de lampes, bien que déjà perfectionnées présente néanmoins un certain nombre d'inconvénients. En effet, ces lampes positionnées directement sur le front de l'utilisateur ou sur un casque de protection projettent chacune un faisceau lumineux dont l'orientation est directement liée aux mouvements de la tête de l'utilisateur. En d'autres termes, le faisceau lumineux est dirigé au gré des mouvements sensibles de tête de l'utilisateur, ce qui peut nuire à la précision de l'éclairage, et peut éblouir l'interlocuteur éventuel.

[0005] De plus, le fait d'avoir la lampe sur le front est, dans certaines configurations, d'un certain inconfort et une gêne pour l'utilisateur, notamment lorsque que ce dernier doit garder la lampe longtemps sur le front.

[0006] La présente invention a pour objectif de résoudre les inconvénients cités précédemment.

[0007] Ainsi, la lampe d'éclairage selon l'invention, qui est destinée à être portée par un utilisateur, comprend un ensemble d'éclairage constitué par un boîtier comprenant au moins une ampoule d'éclairage, est caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens de retenue et de positionnement destinés à positionner et retenir l'ensemble d'éclairage avec son boîtier sur le corps de l'utilisateur dans une zone située entre sa ceinture et ses épaules.

[0008] Selon une caractéristique complémentaire, les moyens de retenue et de positionnement sont constitués au moins en partie par une au moins une sangle horizontale, formant, en position d'utilisation, une ceinture horizontale, qui comprend avantageusement des moyens de réglage en longueur, telle qu'une boucle de réglage pour ajuster la dimension périphérique de ladite ceinture.

[0009] Selon une autre caractéristique, la sangle horizontale comprend des moyens de désolidarisation permettant de désolidariser deux brins de façon à permettre la mise en place de la lampe, par ouverture de la ceinture.

[0010] Notons que la sangle horizontale est avantageusement une sangle textile, comprenant au moins une portion élastique, voir constituée en totalité par une sangle élastique de façon à procurer à l'utilisateur un confort de portage satisfaisant, et qu cette sangle qui fait ceinture à en position d'utilisation une longueur comprise entre 0,8 et 1,2m,

[0011] Selon une caractéristique complémentaire les

moyens de maintien en position et de retenue comprennent en plus de la sangle horizontale au moins une sangle que l'on appellera sangle verticale qui est sensiblement verticale permettant, en position d'utilisation, de retenir verticalement le boîtier d'éclairage, et qui relie l'avant de la sangle horizontale à l'arrière de la sangle horizontale, pour passer sur l'une des épaules de l'utilisateur.

[0012] Dans une variante d'exécution, la sangle horizontale est équipée de deux sangles verticales formant bretelles de portage.

[0013] Selon une autre variante, la sangle verticale forme une boucle destinée à être passée autour du cou de l'utilisateur.

[0014] A cet effet, l'invention concerne une lampe, destinée à être portée par un individu, comprenant un ensemble d'éclairage constitué par un boîtier comprenant au moins une ampoule d'éclairage et avantageusement un réflecteur caractérisée en ce qu'elle comprend des moyens de retenue et de positionnement destinés à positionner et retenir l'ensemble d'éclairage avec son boîtier sur le corps de l'utilisateur dans une zone située entre sa ceinture et ses épaules.

[0015] La solution est particulièrement simple et efficace : le faisceau lumineux émis par l'ampoule d'éclairage n'est ainsi plus soumis aux mouvements de tête comme le sont les lampes de type frontales ou portées par des casques de protection, et l'utilisateur n'a pas à fournir des efforts importants le cas échéant pendant une longue période comme dans le cas des lampes de poche qu'il faut maintenir longtemps selon une direction constante.

[0016] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

[0017] La figure 1 est une vue d'ensemble en perspective de la lampe selon l'invention.

[0018] Les figures 2, 3, 4 sont des vues illustrant différentes solutions de position possible pour le boîtier d'alimentation.

[0019] Les figures 5 et 6 illustrent des variantes de réalisation de la sangle verticale.

[0020] La lampe selon l'invention portant la référence générale (1) comprend un ensemble d'éclairage (2) constitué par un boîtier (20) comprenant au moins une ampoule (21) d'éclairage et avantageusement un réflecteur (22), la lampe étant alimentée par une énergie électrique telle qu'une pile voir plusieurs piles ou une batterie voir plusieurs batteries qui sont soient disposées avantageusement dans un boîtier d'alimentation (3) solidaire de l'ensemble d'éclairage (2) soit dans un boîtier indépendant disposé par exemple tel que cela est illustré aux figures 2, 3, 4.

[0021] Par ailleurs, la lampe et notamment son boîtier (20) comprend avantageusement au moins un interrupteur de mise en marche et arrêt.

[0022] Selon l'invention, la lampe frontale (1) comprend des moyens de retenue et de positionnement (4)

destinés à positionner et retenir l'ensemble d'éclairage (2) avec son boîtier (20) sur le corps de l'utilisateur dans une zone (Z) située entre sa ceinture (C) et ses épaules (E).

[0023] A cet effet, les moyens de retenue et de positionnement sont constitués en partie par au moins une sangle (5), constituée de deux brins ou portions de sangle (5a, 5b) formant, en position d'utilisation, une ceinture horizontale sur laquelle est avantageusement retenu le boîtier d'éclairage (20). Par ailleurs, cette(s) sangle(s) comprend(nent) (chacune) des moyens de réglage en longueur, telle qu'une boucle de réglage (50) pour ajuster la dimension périphérique de ladite ceinture et des moyens de désolidarisation (60) permettant de désolidariser deux brins (5a, 5b) de façon à permettre la mise en place de la lampe, par ouverture de la ceinture.

[0024] La sangle (5) est avantageusement une sangle textile, pouvant comprendre une portion élastique, voir constituée en totalité par une sangle élastique de façon à procurer à l'utilisateur un confort de portage satisfaisant.

[0025] Par exemple, la sangle (5) qui fait ceinture à en position d'utilisation une longueur comprise entre 0,8 et 1,2m,

[0026] En l'état non sollicité dans le cas d'une sangle élastique la longueur de la sangle dépend bien entendu du type d'élasticité utilisée.

[0027] Les moyens permettant de désolidariser deux brins de façon à permettre la mise en place de la lampe, par ouverture de la ceinture, sont de préférence constitués par une boucle d'accrochage amovible (6) permettant une amovibilité d'accrochage tel que cela est bien connu dans certains articles, notamment des articles de sports, tel que les sacs à dos.

[0028] Par ailleurs, les moyens de maintien en position et de retenue comprennent en plus de la sangle horizontale (5) au moins une sangle (7) que l'on appellera sangle verticale qui est sensiblement verticale permettant, en position d'utilisation, de retenir verticalement le boîtier d'éclairage. Cette sangle verticale (7) relie l'avant de la sangle horizontale à l'arrière de la sangle horizontale.

[0029] Ainsi cette sangle verticale est destinée à passer sur l'une des épaules de l'utilisateur tel qu'illustré aux (figures 1 à 4).

[0030] Selon une variante illustrée à la figure 5, la sangle verticale (7a) ne relie pas l'avant avec l'arrière de la sangle horizontale mais forme une boucle destinée à être passée autour du cou de l'utilisateur tel, que représenté à la figure 5.

[0031] Selon une autre variante telle qu'illustrée à la figure 6 la sangle horizontale (5) est équipée de deux sangles verticales (7', 7'') formant bretelles de portage.

[0032] De préférence, la sangle verticale (7, 7a, 7', 7'') est de type textile avantageusement élastique et de longueur réglable, par exemple comprise entre 0,8 et 1m, avantageusement égale à 0,9m à l'état non sollicité.

[0033] L'élasticité ainsi prévue dans les moyens de maintien, permet d'améliorer le confort de portage.

[0034] Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, la lampe comprend une plaque support avant (8) d'appui avec le torse de l'utilisateur et une plaque support arrière (9) avec le dos de l'utilisateur (figure 1a) afin d'améliorer encore le confort de portage. Avantageusement, les plaques (8,9) utilisées sont du type de celles divulguées dans le brevet FR 2 828 553.

[0035] Les figures 2, 3, 4 sont des vues illustrant différentes solutions de position pour le boîtier d'alimentation (3).

[0036] Selon la variante de la figure 2, le boîtier est positionné sur l'un des sangles de retenue horizontale (5a), dans le dos de l'utilisateur.

[0037] Selon les variantes des figures 3 et 4, le boîtier est libre et peut ainsi être mis dans la poche (P) du vêtement de l'utilisateur, tel qu'illustré à la figure 3, voir dans le sac à dos tel qu'illustré à la figure 4.

[0038] L'invention telle que décrite se distingue fondamentalement des lampes portées par les utilisateurs, jusqu'ici connues, en définissant une lampe d'un nouveau type portée en quelque sorte par le torse de l'utilisateur.

[0039] Par ailleurs selon le mode de réalisation décrit précédemment et illustré, le boîtier de lampe est fixé à la sangle horizontale (5), mais il pourrait en être autrement, comme par exemple fixé sur la sangle verticale (7).

[0040] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

Revendications

1. Lampe d'éclairage (1), destinée à être portée par un utilisateur, comprenant un ensemble d'éclairage (2) constitué par un boîtier (20) comprenant au moins une ampoule (21) d'éclairage **caractérisée en ce qu'elle** comprend des moyens de retenue et de positionnement (4) destinés à positionner et retenir l'ensemble d'éclairage (2) avec son boîtier (20) sur le corps de l'utilisateur dans une zone (Z) située entre sa ceinture (C) et ses épaules (E).
2. Lampe (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de retenue et de positionnement (4) sont constitués au moins en partie par une au moins une sangle horizontale (5, 5a, 5b), formant, en position d'utilisation, une ceinture horizontale
3. Lampe (1) selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la sangle horizontale (5, 5a, 5b) comprend des moyens de réglage en longueur, telle qu'une boucle de réglage (50) pour ajuster la dimension périphérique de ladite ceinture.
4. Lampe (1) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la sangle horizontale (5, 5a, 5b) comprend des moyens de désolidarisation (60) permet-

tant de désolidariser deux brins (5a, 5b) de façon à permettre la mise en place de la lampe, par ouverture de la ceinture.

5. Lampe (1) selon l'une quelconque des revendications 2 à 4" **caractérisée en ce que** la sangle horizontale (5) est avantageusement une sangle textile, comprenant au moins une portion élastique, voir constituée en totalité par une sangle élastique de façon à procurer à l'utilisateur un confort de portage satisfaisant. 5
10
6. Lampe (1) selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** la sangle horizontale (5) qui fait ceinture à en position d'utilisation une longueur comprise entre 0,8 et 1,2m, 15
7. Lampe (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** les moyens de maintien en position et de retenue comprennent en plus de la sangle horizontale (5) au moins une sangle (7) que l'on appellera sangle verticale qui est sensiblement verticale permettant, en position d'utilisation, de retenir verticalement le boîtier d'éclairage. 20
25
8. Lampe (1) selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** la sangle verticale (7) relie l'avant de la sangle horizontale à l'arrière de la sangle horizontale, pour passer sur l'une des épaules de l'utilisateur. 30
9. Lampe (1) selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** la sangle horizontale (5) est équipée de deux sangles verticales (7', 7'') formant bretelles de portage. 35
10. Lampe (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que**, la sangle verticale (7a) forme une boucle destinée à être passée autour du cou de l'utilisateur tel, que représenté à la figure 5. 40

45

50

55

FIG 1

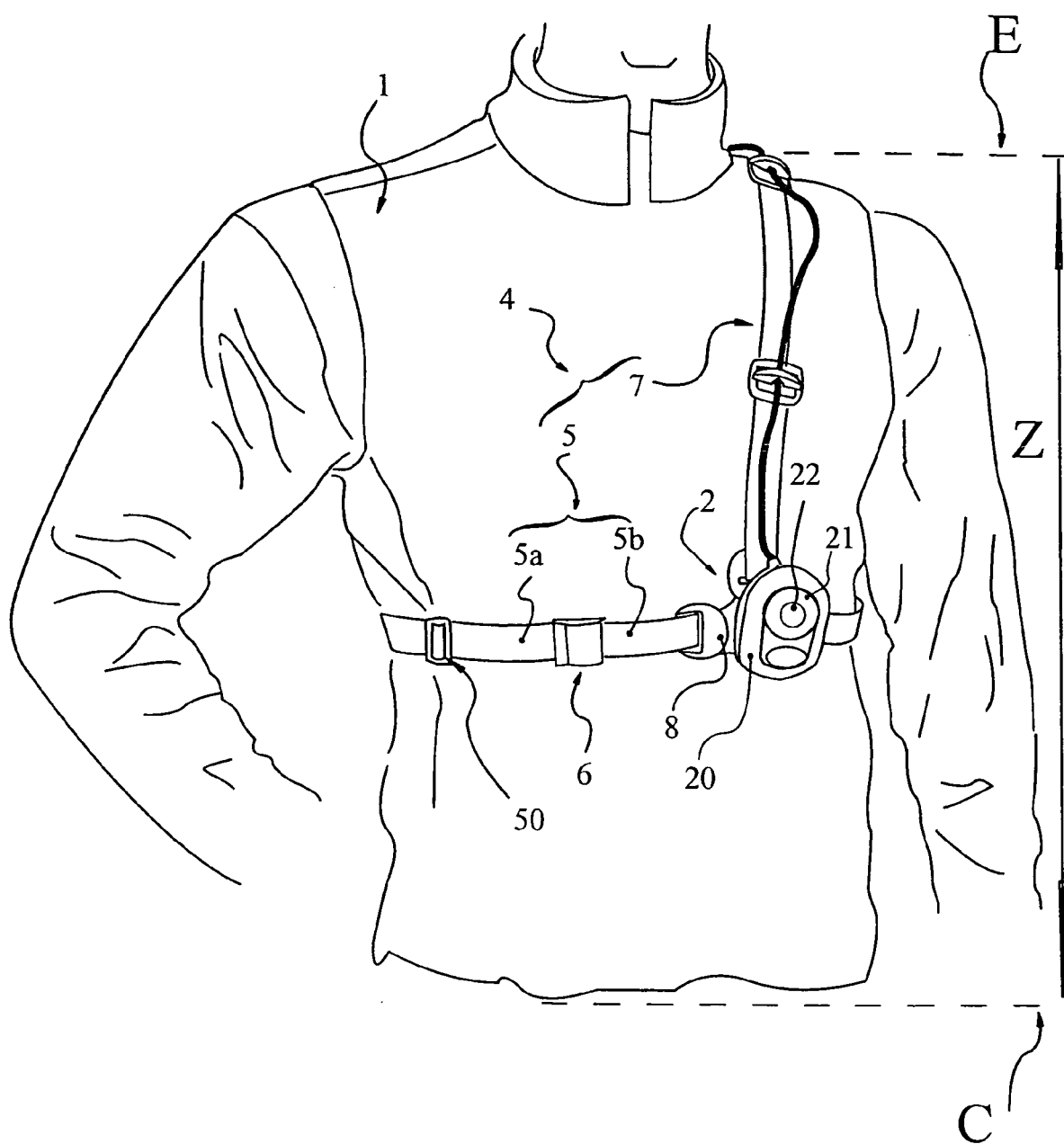


FIG 2

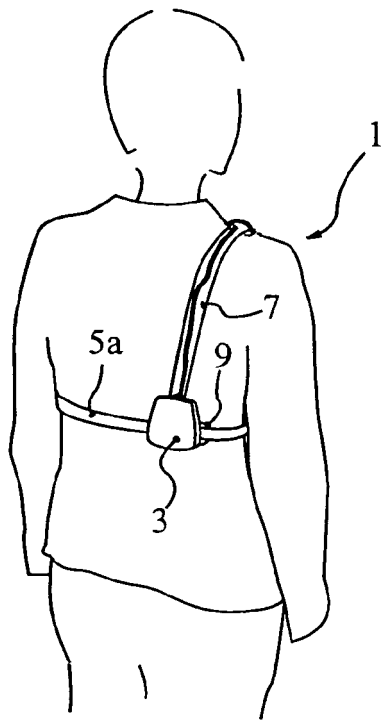


FIG 3

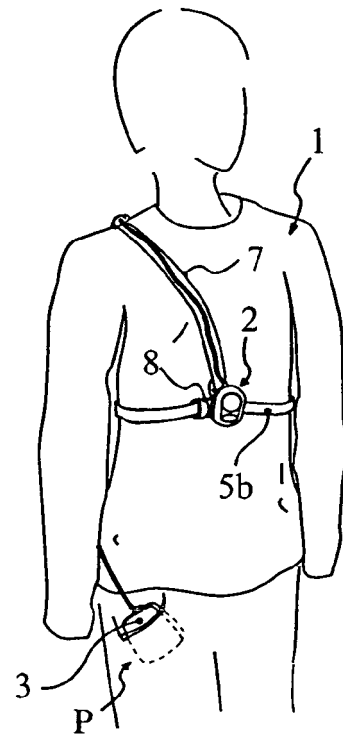


FIG 4



FIG 5

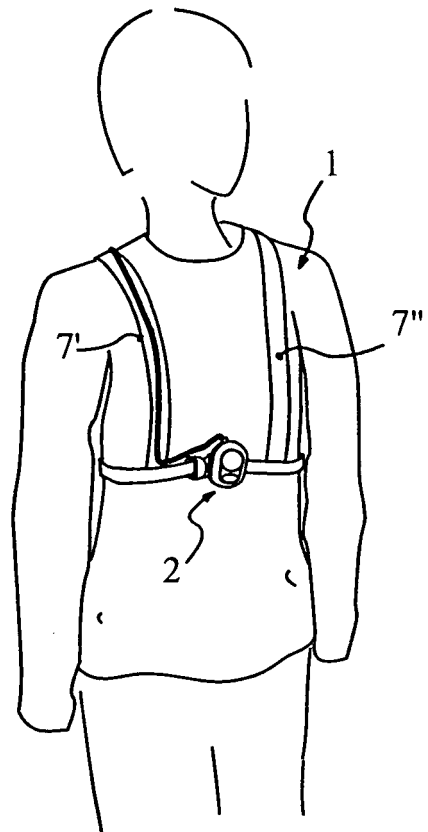


FIG 6

